

23/00484.

**ORDONNANCE**

Nous, **Laëtitia UGOLINI**  
Vice-présidente

Président du Tribunal Judiciaire de Marseille

Vu la décision du 20 décembre 2022 (RG N°21/01891) et les pièces versées à l'appui

Attendu que l'administratrice provisoire, Madame Corinne BERT sollicite une prorogation de sa mission d'administration provisoire de la copropriété sis à Marseille (13003) 27, boulevard de la révolution.

Attendu que compte tenu des difficultés de la mesure d'instruction et des pièces justificatives fournies, il y a lieu de faire droit à la demande.

**PAR CES MOTIFS**

Autorisons une prolongation de la mission d'administratrice provisoire de Madame Corinne BERT jusqu'au

20 / 12 / 2024

Fait à Marseille, le 21 / 12 / 2023

